

Message de la Préfecture

55% des accidents mortels se produisent sur des routes à double sens dépourvues de séparateur central.

Par le biais des préfectures, le Gouvernement invite à lire le document ci-dessous :



ROULONS MOINS VITE, LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS.

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central.
Au 1^{er} juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur ces routes passe de 90 à 80 km/h.

QUAN LA

« Baisser la vit
sans sépara
350 à 400 v
par une équi

DES

80

90

En c

80

90

Temps de r

PEU DE

En rou

25

40